

À compléter et retourner à : **AFVAC, 40 Rue de Berri - 75008 PARIS**

DOCTEUR
 ADRESSE
 TÉL/FAX
 E-MAIL (individuel)*
 EXERCICE LIBÉRAL SALARIÉ
 N° ADHÉRENT AFVAC
 N° D'ORDRE NATIONAL

FRAIS D'INSCRIPTION

Tous nos prix sont TTC : TVA à 20%

	AVANT LE 21/01/20	APRÈS LE 21/01/20
▶ Adhérent AFVAC	198 €	250 €
▶ Non-adhérent AFVAC	275 €	328 €
▶ Étudiant adhérent AFVAC	125 €	125 €
▶ Étudiant non-adhérent AFVAC	168 €	168 €
▶ ASV	250 €	290 €

Frais de pauses et déjeuner inclus.

Inscription possible en ligne sur www.afvac.com Chèque bancaire à l'ordre de l'AFVAC Carte de crédit VISA - MASTERCARD : Date d'expiration : Cryptogramme visuel (au dos) : Signature : Virement bancaire au compte BNP - IBAN : FR76 3000 4008 0400 0226 3656 236 - BIC : BNPAFRPPAA

N° de TVA européen de l'AFVAC : FR 13321592701. Une facture vous sera adressée faisant ressortir la TVA récupérable.

Renseignements FIF-PL / Actaliens : Numéro organisme de formation AFVAC : 11 75 170 63 75 / N° de SIRET AFVAC : 321 592 701 000 31

*Champs indispensables pour recevoir les documents inhérents à la formation

GRANDS PARTENAIRES DE L'AFVAC 2020

PARTENAIRES
PRIVILÉGIÉS DU GERM

PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT



AFVAC
 40 rue de Berri - 75008 PARIS
 Tél. : 01 53 83 91 60 - Fax : 01 53 83 91 69
 E-mail : contact@afvac.com

RGPD : APPLICATION À LA STRUCTURE VÉTÉRINAIRE

PARIS - MARDI 4 FÉVRIER 2020

www.afvac.com

Cette formation est ouverte

**AU PERSONNEL
 NON VÉTÉRINAIRE**
 des cabinets et cliniques



**RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES
 (RGPD) : APPLICATION À LA STRUCTURE VÉTÉRINAIRE**

PARIS - MARDI 4 FÉVRIER 2020

Association reconnue d'utilité vétérinaire

Le **règlement européen relatif à la protection des données personnelles** s'applique à tous les détenteurs de données personnelles. Les vétérinaires sont-ils concernés ? Oui bien sûr, s'ils ont un fichier client, un logiciel comptable, des documents électroniques ou papier concernant les clients ou les salariés ou encore un site Internet sur lequel on peut s'inscrire. Autant dire que personne n'est épargné.

Le **RGPD** invite à analyser son système de données, à le sécuriser et à posséder un certain nombre de documents qui devront être produits si besoin aux autorités de contrôle. Ce n'est pas très compliqué, mais c'est plus facile si on est aidé. C'est pourquoi le GERM vous propose une formation très pratique au cours de laquelle vous pourrez, avec l'aide des formateurs, construire votre dossier RGPD si ce n'est dans son intégralité tout au moins dans sa majeure partie. Attention, pour une meilleure productivité, le nombre de places est limité à 30. Ne tardez pas à vous inscrire.

► **MARDI 4 FÉVRIER 2020**

AFVAC (SIÈGE)

40 rue de berri - 75 008 Paris • Tél : 01 53 83 91 60

ACCREDITATION FCV

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- expliquer le principe du RGPD ;
- décrire les droits des personnes ;
- citer quels sont les documents à détenir et les mesures d'accès et de sécurité à prendre pour être en conformité avec le RGPD ;
- établir les principaux documents : analyse de flux des données, politique de protection des données, politique de sécurité, fiche de traitement.

Modalités d'apprentissage

6h25 de programme se déclinant en 1h45 d'exposé, 4h40 de TD.

Contrôle d'acquisition des connaissances

QCM pour valider les acquis.
Attestation de suivi de formation.

Validation

Cette formation vous apporte 0.55 CFC, valeur qui sera doublée si la note obtenue lors de l'évaluation des connaissances est supérieure à la moyenne.

Renseignements scientifiques

Christophe LEBIS
Mail : germ@lebis.fr

Renseignements inscriptions

Bernadette HUDÉ
Fax : 01 53 83 91 62
Mail : bhude@afvac.com

PROGRAMME

08h30 - 09h00	Accueil des participants
09h00 - 10h50	09h00 Le RGPD, c'est quoi ? Définitions, principes et droit des personnes - C. LEBIS 09h40 Mise en œuvre : étape 1 - Cerner les données concernées - F. DOMMANGET, M. JOBEZ, C. LEBIS
10h50 - 11h10	Pause
11h10 - 12h20	11h10 Mise en œuvre : étape 2 - Établir le registre des traitements - F. DOMMANGET, M. JOBEZ, C. LEBIS
12h20 - 13h30	Déjeuner
13h30 - 15h50	13h30 Mise en œuvre : étape 3 - Établir la politique de sécurité - F. DOMMANGET, M. JOBEZ, C. LEBIS 14h40 Mise en œuvre : étape 4 - Assurer le droit des personnes - F. DOMMANGET, M. JOBEZ, C. LEBIS
15h50 - 16h05	Pause
16h05 - 17h10	16h05 Mise en œuvre : étape 5 - Les sous-traitants - F. DOMMANGET, M. JOBEZ, C. LEBIS 16h35 Mise en œuvre : étape 6 - Let's go ! - C. LEBIS 16h55 Discussion - F. DOMMANGET, M. JOBEZ, C. LEBIS



CONFÉRENCIERS

F. DOMMANGET (DV, CES Hématologie et Biochimie)
M. JOBEZ (DV, Certificat administrateur de sociétés Sciences Po - IFA)
C. LEBIS (DV, CES Dermatologie Vétérinaire, DEUST Médias interactifs et communicants)